

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

SOMMAIRE

	<i>SOMMAIRE</i>
<i>I.</i>	<i>Le cadre général du budget</i>
<i>II.</i>	<i>La section de fonctionnement</i>
<i>III.</i>	<i>La section d'investissement</i>
<i>IV.</i>	<i>Les données synthétiques du budget - récapitulation</i>
<i>Annexes</i>	<i>Extraits du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)</i>

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours suivant son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 7 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande auprès de la direction générale des services de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux (sauf le samedi). Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1^{er} mars 2017 au conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux gonfaronnais
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De mobiliser des subventions auprès des organismes susceptibles d'en accorder (Etat, Région, Département) chaque fois que cela est possible

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget communal. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre les dépenses qui ont vocation à préparer l'avenir car elle améliore ou crée du patrimoine communal (section d'investissement).

II. La section de fonctionnement a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la municipalité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme un budget familial : les ressources de la famille d'un côté, les dépenses quotidiennes de l'autre (remboursement de crédits, chauffage, eau, ...)

Pour GONFARON :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, crèche, vente de bois, loyers des appartements loués....) aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- les dotations versées par l'Etat
- Les impôts locaux

- Les recettes « propres » hors impôts encaissées au titre des revenus du domaine (loyers, ventes de bois) ou des prestations fournies aux usagers (cantine, crèche, garderie) :

Les recettes de fonctionnement ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

DOTATIONS DE L'ETAT DE 2014 A 2016

Années	Total des dotations	% de diminution
2014	1 072 105	- 3.19% <i>par rapport à 2013</i>
2015	1 012 986	-5.51%
2016	934 319	- 7.77%

PRODUIT DES TAXES ET IMPOTS LOCAUX

Années	encaissements	% de variation
2014	2 065 146	+ 4.67% <i>par rapport à 2013</i>
2015	2 349 141	+ 13.75%
2016	2 872 877	+ 22.29%

PRODUITS DES RECETTES « PROPRES »

Années	Total des encaissements	% de variation
2014	529 038	+ 25.83% <i>par rapport à 2013</i>
2015	412 650	- 21.99%
2016	454 269	+ 10.09%

Les recettes de fonctionnement pour 2017 s'élèvent à : 4 647 611 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures (denrées alimentaires pour la cantine, fournitures administratives...), les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, et les intérêts des emprunts à rembourser.

Les dépenses en personnel (salaires, charges, médecine du travail, assurance, formation, vêtements de travail etc....) représentent environ 56% de ces dépenses.

Les dépenses de fonctionnement pour 2017 s'élèvent à : 4 281 874 euros.

Au final l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Ce montant s'élève pour 2017 à 365 737.69 €.

b. Les principales recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	montant
Dépenses courantes	858 800.00	Excédent de 2016	359 980.00
Dépenses de personnel	2 602 930.00	Recettes des services	446 500.00
Autres dépenses de gestion courante	782 700.00	Impôts et taxes	2 835 725.00
Intérêts des emprunts	31 950.00	dotations	898 412.00
Dépenses exceptionnelles	2 000.00	Autres recettes de gestion courante	103 500.00
Ecritures d'ordre entre section (<i>amortissements</i>)	183 271.00	Recettes exceptionnelles	0.00
Transfert à l'investissement	185 960.00	Ecritures d'ordre entre sections	3 494.00
TOTAL	4 647 611.00	TOTAL	4 647 611.00

Le total des écritures d'ordre et du transfert s'élève à 369 231 €, c'est l'autofinancement.

Ces chiffres sont prévisionnels, ils représentent pour les dépenses les montants maximum que le maire peut dépenser, et les autorisations de recettes qu'il peut encaisser.

Au moment du vote du budget les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues, il faudra donc réajuster les chiffres dans le courant de l'année. Cela sera fait par le conseil municipal au travers de délibérations modificatives du budget.

c. La fiscalité

Montant des taux d'impôts locaux pour 2017 :

Nature de l'impôt	Taux	Encaissement correspondant
Taxe d'habitation	19.90%	1 331 708.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18.42%	848 609.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	73.82%	107 408.00
TOTAL		2 287 725.00

Sur cette somme l'Etat prélèvera encore 289 000 € à la commune qui seront affectés à un fonds de solidarité vis-à-vis des communes ayant perdu de la taxe professionnelle depuis 2010. (date de la disparition de la TP).

Les taxes sur les entreprises sont encaissées par la communauté de communes qui versera une compensation à la commune d'environ 327 000€

d. Les dotations de l'Etat

Au moment du vote du budget elles ont été estimées à environ 797 000 €. Il faut ajouter à cette somme la participation que la CAF verse à la commune pour aider au fonctionnement de la crèche/halte garderie. Cette somme est estimée à 100 000 € pour 2017.

III. La section d'investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

A titre de comparaison, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'une maison, travaux sur cette maison, acquisition d'un véhicule....

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), ou celles perçues suite à des travaux (remboursement de TVA), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement inscrits au budget (subvention pour la construction d'une école, pour l'extension de l'éclairage public par exemple...).

b. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	montant
Solde d'investissement reporté	230 726.00	Virement du fonctionnement	185 860.00

Capital des emprunts	120 340.00	Remboursement de TVA	45 000.00
Travaux de bâtiments	571 002.00	réserves	393 176.00
Travaux et dépenses de voiries	60 826.00	Cession d'immobilisations	
Autres travaux	12 108.00	Taxe d'aménagement	38 655.00
Autres dépenses	22 208.00	subvention	279 444.00
Achat de matériel, informatique	75 520.00		
Ecritures d'ordre entre section	3 494.00	emprunt	
Etudes PLU	29 182.00	Ecritures d'ordre entre section	183 271.00
TOTAL	1 125 406.00	TOTAL	1 125 406.00

c. Les principaux projets de 2017

RESTES A REALISER 2016	
aménagement d'appartements rue V. Hugo	134 984,00
restauration de l'Horloge	49 000,00
achats de logiciels	768,00
vidéo protection à St Quinis	2 280,00
extension Eclairage Public	2 826,00
travaux de batiments	17 181,00
cimetière	9 828,00
salle d'activités place P. Bert	59 240,00
PLU	29 182,00
Licences informatiques	7 152,00
Total Restes à réaliser	312 441,00

NOUVEAUX PROJETS 2017	
achats de forêts	12 700,00
achat terrain cimetière	6 000,00
travaux de voiries	15 000,00
travaux divers de bâtiments	18 560,00
achat de matériel	40 000,00
salle d'activités	232 037,00
équipement salle d'activité	27 600,00
construction d'une tour de guet DFCI	20 000,00
Etudes place de la Victoire	30 000,00
chemin du Hameau Forestier	13 000,00
cotisation Agence France Locale	3 700,00
appartements rue V. Hugo	40 000,00
Total nouveaux projets	458 597,00

Besoin financement 2016	230 726,00
Remboursement emprunts	120 340,00
amortissements	3 294,00

TOTAL INVESTISSEMENTS 1 125 398,00

d. Les subventions d'investissement prévues

Organisme financeur	Objet du financement	montant
Le Département	Salle d'activités place P. Bert	230 000.00
La communauté de communes	Salle d'activités place P. Bert	30 000.00
Le Département	Restauration de l'Horloge	19 999.00
TOTAL		279 999.00

IV. Les données synthétiques du budget – récapitulation

a. Recettes et dépenses de fonctionnement

Voir tableau n°1

b. Recettes et dépenses d'investissement

Voir tableaux n° 2 et 3

c. Principaux ratios

RATIO	Moyenne des communes de 3500 à 5000 habitants	ratio pour GONFARON
DRF/Population	908 €/habitant	984€/habitant
RRF/Population	1058 €/habitant	1041€/habitant
KRD/population	788 €/habitant	275€/habitant
Produit des impôts/population	431 €/habitant	526 €/habitant
Dépenses d'équipement brut/hab.	259 €/habitant	251 €/habitant

d. Etat de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
KRD	1197149	1076810	965617	859255	761931	671865	585425	499855	439369	397002	363803	330402	296791	262971
Annuité	152676	139150	131228	118888	105567	105091	98253	70928	51566	41552	31060	20587	10081	39586

Nota : l' article L 2121-26 du CGCT prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à GONFARON, le 7 avril 2017

Le maire

Thierry BONGIORNO

PJ : tableaux n° 1, 2 et 3

Annexes : code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L 2343-2, sont assortis en annexe :

1. De données synthétiques sur la situation financière de la commune
2. De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul document administratif
3. De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif.
4. De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a. Détient une part du capital
 - b. A garanti un emprunt
 - c. A versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organismeLa liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune.

5. Supprimé

6. D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

7. De la liste des délégataires de services publics

8. Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme

9. D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la commune résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L 1414-1

10. D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissement des contrats de partenariat

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3500 habitants et plus, les documents visés au 1. font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur les différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

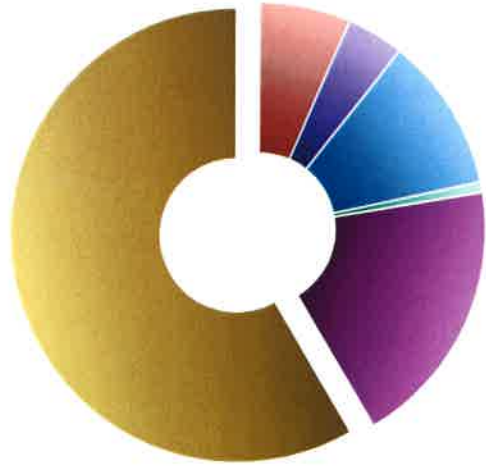
La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune s'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Dépenses-Recettes-Résultat

Année 2017

Char. pers.
58.34%



Dépe. impr.
0.02%

Char. cara.
19.25%

Char. exce.
0.02%

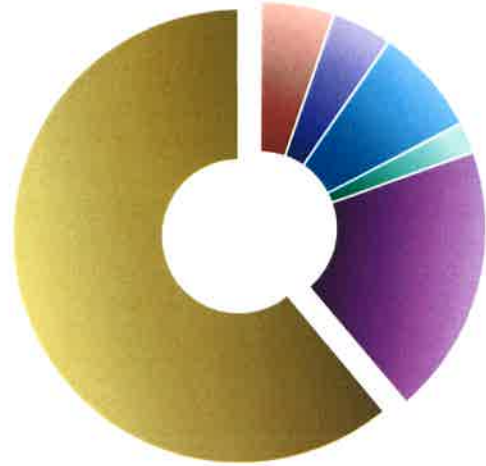
Atté. prod.
6.52%

Opé.d'or. tr
4.11%

Autr. char.
11.02%

Char. fina.
0.72%

Impô. taxe.
61.01%



Prod. exce.
0.04%

Prod. serv.
5.29%

Atté. char.
4.31%

Résu. repo.
7.75%

Autr. prod.
2.18%

Dota. part.
19.33%

Opé.d'or. tr
0.08%

4.00%

(des recettes)
185 960 €



Char. pers. : Charges de personnel 2 602 930 €
 Char. cara. : Charges à caractère général 858 800 €
 Autr. char. : Autres charges de gestion courante 491 700 €
 Atté. prod. : Atténuation de produits 291 000 €
 Opé.d'or. tr : Opé. d'ordre de transfert entre sections 183 271 €
 Char. fina. : Charges financières 31 950 €
 Dépe. impr. : Dépenses imprévues de fonctionnement 1 000 €
 Char. exce. : Charges exceptionnelles 1 000 €

Impô. taxe. : Impôts et taxes 2 835 725 €
 Dota. part. : Dotations et participations 898 412 €
 Résu. repo. : Résultat reporté de fonctionnement 359 980 €
 Prod. serv. : Produits des services 246 000 €
 Atté. char. : Atténuation de charges 200 500 €
 Autr. prod. : Autres produits gestion courante 101 500 €
 Opé.d'or. tr : Opé. d'ordre de transfert entre sections 3 494 €
 Prod. exce. : Produits exceptionnels 2 000 €

Dépenses : 4 461 651 €

Résultat

Recettes : 4 647 611 €



Tableau Vote des Recettes

Investissement 2017

Recettes

	Pour rappel Budget N-1	Reste à réaliser N-1	Proposition nouvelle	VOTE	Total
13 - Subventions d'investissements	153 000 €	149 999 €	130 000 €	130 000 €	279 999 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	111 000 €	0 €	83 000 €	83 000 €	83 000 €
1068 - Excédents de fonct. capitalisés	66 387 €	0 €	393 175 €	393 175 €	393 175 €
Recettes réelles d'investissement	330 387 €	149 999 €	606 175 €	606 175 €	756 174 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	461 534 €	0 €	185 960 €	185 960 €	185 960 €
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	176 808 €	0 €	183 271 €	183 271 €	183 271 €
Recettes d'ordre d'investissement	638 342 €	0 €	369 231 €	369 231 €	369 231 €

Total

1 125 406 €

Solde d'exécution positif reporté ou anticipé

0 €

Total cumulé

-33.9%

1 125 406 €



Budget

Investissement

Dépenses

Tableau Vote des Dépenses

Investissement 2017

Dépenses

	Pour rappel Budget N-1	Reste à réaliser N-1	Proposition nouvelle	VOTE	Total
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	49 552 €	29 182 €	0 €	0 €	29 182 €
21 - Immobilisations corporelles	0 €	0 €	12 700 €	0 €	12 700 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	283 265 €	441 997 €	0 €	725 263 €
16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688)	127 500 €	0 €	120 340 €	0 €	120 340 €
26 - Participations+créances rattachées à	3 700 €	0 €	3 700 €	0 €	3 700 €
Dépenses réelles d'investissement	180 752 €	312 448 €	578 737 €	0 €	891 185 €
040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 294 €	0 €	3 494 €	0 €	3 494 €
Dépenses d'ordre d'investissement	3 294 €	0 €	3 494 €	0 €	3 494 €

Total

894 679 €

Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé

230 726 €

Total cumulé

-33.9%

1 125 406 €